



Le printemps arrive à pas feutrés

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants selon arrêté préfectoral :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent la voie publique, les trottoirs et les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes. Afin d'éviter des accidents, la commune rappelle aux propriétaires qu'il est obligatoire de procéder à l'entretien et à la taille des haies.



Une pièce d'identité obligatoire aux prochaines élections

La commune de Saint-Laurent dépasse le seuil de 1000 habitants, la présentation d'une pièce d'identité est donc obligatoire pour exercer son droit de vote. Chaque électeur inscrit sur les listes électorales doit comprendre que, même connu des membres du bureau de vote, il doit se conformer à cette exigence, au risque de se voir refuser l'accès à l'urne et de devoir se représenter muni d'une pièce d'identité. Lors de la réception de votre carte d'électeur, lisez avec attention le document l'accompagnant, il donne la liste des pièces d'identité acceptées.



Voitures ventouses

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur la voie publique. Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours. Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe soit 35€.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites aux frais du propriétaire du véhicule. (selon article R417-2 du Code de la Route)



NOUVELLE procédure de demande de carte nationale d'identité

Une nouvelle procédure de demande ou de renouvellement de carte d'identité entre en vigueur à compter du lundi 27 mars 2017.

Vous ne pourrez plus effectuer cette démarche à la mairie de Saint-Laurent.

À compter de cette date, les usagers devront effectuer leur demande dans l'une des mairies équipées du dispositif de recueil.

Les plus proches de la commune sont : Charleville-Mézières, Nouzonville, Vrigne-Aux-Bois. Concernant Charleville-Mézières, vous pourrez vous rendre au guichet place du Théâtre, au guichet de l'hôtel de ville, mairies de quartier de la Ronde Couture et de la Houillère.

Pour gagner du temps dans vos démarches, vous pouvez aussi accéder au lien suivant : <http://media.interieur.gouv.fr/demarches/>

Plus d'informations sur notre site internet : saint-laurent08.fr page d'accueil en actualité



Circuit des Ardennes, course cycliste **Saint-Laurent le 9 avril de 15h à 18h**

Le Circuit des Ardennes international passera dans notre commune

dimanche 9 avril 2017 après-midi entre 15h00 et 18h00.

Un arrêté municipal régleme la circulation.

L'arrêté n°12(2017) indique que la circulation de tous les véhicules s'effectuera dans le sens de la course à partir de la rue du Muguet (niveau Maison de la Chasse) vers Saint-Laurent, puis à gauche vers les Hauts de Beycors, direction Ville-Sur-Lumes.

Au stop en bas des Hauts de Beycors, la course tournera à droite sur la D59 depuis Ville-Sur-Lumes direction Saint-Laurent, puis rue des Campanules. Au stop à gauche près du coiffeur, la course empruntera la D979 sur quelques mètres puis aussitôt à droite la D59 vers le Vivier-Guyon en direction de Charleville-Mézières.

Plusieurs boucles seront effectuées.